

## PRÉAVIS N°: 101/26

**OBJET DU PRÉAVIS:** demande d'un crédit de CHF 58'000.-pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services, propriété de la Commune de Moudon, parcelle 1096

## CONSEIL COMMUNAL DU 3 février 2026

---

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission nommée pour le préavis 101/26 s'est réunie le vendredi 9 janvier dernier à 19h. à la salle des Mariages. Elle était composée des conseillers/ère suivants: M. André Devaud, M. Laurent Voruz, M. Mario Macerola et Mme Josiane Glauser (rapporteuse).

Lors de cette séance nous avons pu nous entretenir avec M. Roger Muller (Municipal délégué) auquel nous réitérons nos remerciements pour sa disponibilité et les réponses à nos questions ci-dessous:

**-pourrait-on envisager par la suite que ces bornes puissent être mises à disposition des collaborateurs?** M. Muller peu probable car ça demande une gestion pointue, et en principe, ce sont des sociétés nommée pour ce genre de situation.

**-avec ces panneaux solaires est-ce possible de faire de l'autoconsommation?** M. Muller, actuellement ça n'en vaut pas la peine la Romande Energie achète et revend l'énergie dans ce contrat qui nous lie jusqu'en 2036 il y a un bon équilibre.

**-ne devrait-on pas, au-delà de ce qui est prévu dans ce préavis, prendre le risque d'installer directement encore plus de bornes ce qui pourrait coûter moins cher par la suite?** M. Muller non pas d'inflation par rapport à l'avenir.

**-sur quelle base l'aspect durable?** M. Muller: le service industriel dans le garage des services communaux est déjà doté d'une borne et l'installation de 3 bornes de recharge supplémentaires permettra de poursuivre l'électrification des véhicules et de garantir une infrastructure de recharge suffisante, et aussi d'alimenter par la suite 3 bornes en attente (maximum 6 bornes). Gestion dynamique chaque borne se coordonne et ont chacune un câble, s'est adapté et la puissance sera suffisante.

En cohérence avec les objectifs de la Municipalité, qui sont de réduire les nuisances sonores et limiter les émissions de CO2 ces véhicules y contribueront et coûteront moins cher à l'entretien et pour les services. D'autre part une économie de 40% par rapport au carburant y

répond également. A noter que dans notre Commune les courtes distances à parcourir auront aussi une répercussion sur la durée des ces véhicules électriques (réf. Tableau 1).

### Détails des coûts

#### Voir tableau 2

En rapport avec les normes MICH2 l'amortissement se fera en 10 ans. Autofinancement 80%. Fond étranger 20% (estimations intérêts 2%).

### Conclusion

On va vers quelque chose d'évolutif, augmenter la puissance dans les bâtiments et l'ampérage ainsi que ce doter de bornes supplémentaires est nécessaire afin d'exploiter les véhicules actuels et futurs.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'adopter les conclusions suivantes:

### Le conseil communal de Moudon

- vu le préavis de la Municipalité N°101/26
  - oui le rapport de la commission chargée de son étude est celui de la COGEFIN
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 58'000.-pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services, propriété commnale, parcelle 1096,
  2. Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
  3. Prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,
  4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Moudon, le 15 janvier 2026

Rapportuse, Josiane Glauser

